REPUBLIQUE FRANÇAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance

: Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

<u>Conseillers municipaux ayant donné pouvoir</u>: Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents: Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 130/22 -

OBJET: Acceptation d'une recette exceptionnelle - budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur: Madame MICHELOTTI

L'adjointe en charge des finances expose qu'à l'occasion de la mise à jour de la régie de l'Abbaye de Silvacane, il est apparu un montant total de recettes non justifiées de 17 118.38 €. Aux fins de procéder au recouvrement de cette recette sur l'exercice 2022, il convient que le Conseil Municipal l'accepte.

Une fois la délibération exécutoire, la Commune procédera à l'émission d'un titre de recettes.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 12 Décembre 2022, Vu la Commission des Finances du 12 décembre 2022, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'accepter une recette exceptionnelle de 17 118.38 €, provenant de la régie de l'Abbaye de Silvacane.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Annexe de l'Abbaye de Silvacane, Chapitre 75 – Compte 7588. Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

La Secrétaire de séance :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le

Aurélie GROSSO

REÇU EN PREFECTURE le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221214-130_22-DE